

**CONTRÔLE A L'IMPORTATION DES USTENSILES DE CUISINE EN POLYAMIDE OU MÉLAMINE
ORIGINAIRES OU EN PROVENANCE DE CHINE OU DE HONG-KONG**
**Notification de la déclaration en annexe du règlement (UE) n°284/2011
au PCF de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle**

Jusqu'au 31 mai 2023 inclus

À partir du 1^{er} juin 2023



**CONTRÔLE
PAR LA DGCCRF**



notification par courriel :
ddpp@seine-saint-denis.gouv.fr
ped-roissy@hubtelecom.net



notification par courriel :
roissy-mcda@douane.finances.gouv.fr



**CONTRÔLE
PAR LA DOUANE**



NB : La DDPP traite les dossiers notifiés avant le 1^{er} juin 2023 jusqu'à la délivrance de la déclaration d'importation en annexe du règlement (UE) n°284/2011